



ASDHOM

Adresse postale : 79, rue des Suisses 92000 Nanterre
asdhom@asdhom.org www.asdhom.org

Monsieur le Préfet de Haute-Corse

Objet : Indignation et demande de régularisation

Monsieur le Préfet,

Permettez-moi de vous dire l'indignation de l'Association de Défense des Droits de l'Homme au Maroc quant à la situation faite à Mme Farida Sou, ressortissante marocaine, qui s'est vue notifier une obligation de quitter le territoire français.

Ce qui est scandaleux dans cette affaire est qu'au lieu d'enregistrer et de prendre en considération la plainte que Mme Sou est allée déposer au commissariat de police de Batia contre son conjoint pour violences conjugales, la police l'a placée en garde à vue après avoir constaté que son visa était expiré depuis six mois.

Mme Sou a été mise en rétention administrative le 15 septembre en vue de son expulsion. La raison invoquée est le fait qu'elle se trouve en « situation irrégulière ».

Le tribunal administratif de Bastia a rejeté son recours déposé le lundi 19 septembre 2011. Mme Sou risque donc d'être expulsée d'un instant à l'autre.

Cette affaire n'est pas sans nous rappeler celle de Mlle Jajlae, cette jeune marocaine, scolarisée dans le Loiret, qui avait été expulsée après s'être présentée le 18 février 2010 à la gendarmerie de Montargis pour porter plainte pour violences commises à son égard. Heureusement que la jeune fille a pu retourner en France après une campagne de solidarité.

L'ASDHOM, à l'instar d'autres associations de défense des droits de l'Homme dont la Ligue des droits de l'Homme, dénonce cette mesure d'expulsion et vous demande de l'annuler afin de permettre à Mme Sou de suivre sa plainte et régulariser sa situation vis-à-vis de l'administration.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de prendre en considération cette situation humaine et d'intervenir pour réparer cette injustice.

Veillez croire, Monsieur le préfet, en ma considération la plus sincère.

Paris, le 20 septembre 2011

Ayad AHRAM

Secrétaire général de l'ASDHOM